

MAIRIE DE SAINT BAUZILE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 mai 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt et le vingt-sept mai, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle du camping de Rouffiac.

Sont présents: Jean-Luc ANTRAYGUE, Dominique AURIERES, Sandrine BRAY, Raymond CHAPTAL, Didier COUDERC, Jean-Christophe DEPOISIER, Patrice DURAND, Sabine GERBAL, Régine PAILHAS, Delphine PAULUS, Dominique RICHARD, Désiré ROPERS, Adrien SAVAJOL, Geneviève TUFFERY, Valérie VAN OORTEGEM

Représentés : néant

Excusés: néant

Secrétaire de séance: Désiré ROPERS

Ordre du jour:

Installation du conseil municipal :

- élection du Maire,
- fixation du nombre des adjoints,
- élection des adjoints
- désignation de deux délégués au SDEE
- désignation d'un délégué à Lozère ingénierie
- désignation de deux délégués (titulaire et suppléant) au Syndicat mixte numérique
- questions diverses.

Election du Maire

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls :
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8
-

Ont obtenu :

- Monsieur COUDERC Didier, quinze voix (15 voix)

Monsieur COUDERC Didier ayant obtenu la majorité absolue est proclamé, **maire** au 1^{er} tour de scrutin par 15 voix « pour » et immédiatement installé dans ses fonctions.

Il a aussitôt pris la présidence de la séance.

Détermination du nombre des adjoints

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints :

- 1^{er} adjoint « finances, urbanisme, sécurité publique » ;
- 2^e adjoint « patrimoine, logement, vie associative, tourisme » ;
- 3^e adjoint « travaux, organisation et gestion communale des travaux, suivi du travail en régie, personnel, voirie ;
- 4^e adjoint « affaires scolaires, école, jeunesse, social ».

Elections des adjoints

Election du premier Adjoint :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M DURAND Patrice, trois voix (3 voix)
- Madame **PAILHAS Régine**, douze voix (12 voix)

Madame **PAILHAS Régine** a été élue **premier adjoint au maire** et immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du deuxième Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur **ANTRAYGUE Jean-Luc**, dix voix (10 voix)
- M DURAND Patrice, cinq voix (5 voix)

Monsieur **ANTRAYGUE Jean-Luc** a été élu **deuxième adjoint au maire** et immédiatement installé dans ses fonctions

Election du troisième Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur **CHAPTAL Raymond** onze voix (11 voix)
- M DURAND Patrice, quatre voix (4 voix)

Monsieur **CHAPTAL Raymond** a été élu **troisième adjoint au maire** et immédiatement installé dans ses fonctions

Election du quatrième Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Sandrine BRAY deux voix (2 voix)
- Monsieur **DEPOISIER Jean-Christophe** treize voix (13 voix)

Monsieur **DEPOISIER Jean-Christophe** a été élu **quatrième adjoint au maire** et immédiatement installé dans ses fonctions

Désignation des représentants au Syndicat Mixte Lozère Numérique

M. Le Maire rappelle qu'en tant que membre du Syndicat Mixte Lozère Numérique, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Mixte Lozère Numérique pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante

Le Conseil municipal,

- Désigne
- M. Désiré ROPERS, délégué titulaire ;
- Mme Dominique AURIERES, délégué suppléant.

Et transmet cette délibération à la présidente du Syndicat Mixte Lozère Numérique.

Désignation des délégués au SDEE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner deux membres auprès de la structure de coopération intercommunale, le Syndicat d'Electrification ou d'Equipement de la Lozère (SDEE) qui participeront ensuite au scrutin de liste devant élire les 52 délégués qui siègeront au comité syndical

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne

- Monsieur Didier COUDERC
- Monsieur Jean-Luc ANTRAYGUE

délégués du SDEE

Désignation des délégués à Lozère ingénierie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne

Monsieur Raymond CHAPTAL

En conclusion, Didier COUDERC a exprimé sa satisfaction de faire partie de cette équipe dont il est sûr de pouvoir compter sur chacun de ses membres.

Il a comparé la mairie à un navire en expliquant que : sans équipage, même si la mer est d'huile, on ne peut pas avancer aussi vite qu'avec l'équipage, et qu'on avance encore moins vite si la mer est houleuse.

Puis il a donné lecture de la « charte de l' élu local » dont un exemplaire a été remis à chaque élu local.

Questions diverses

- M. Jean-Christophe DEPOISIER a fait un exposé de la situation au groupe scolaire.

Dès réception du protocole sanitaire gouvernemental, les aménagements nécessaires ont été réalisés :

- Traçage et balisage pour éviter les croisements d'enfants ;
- Ajout d'étagères
- Mise à disposition de serviettes

Les agents sont chaleureusement remerciés pour leur disponibilité dans cette période difficile, ainsi que les enseignants.

Au bout de 3 semaines de fonctionnement, 80 % des effectifs (hors TPS et PS) sont présents

- M. Patrice Durand a pris la parole pour remercier les conseillers qui lui ont accordé leur suffrage.

M. le Maire annonce que la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 25 juin.